



VÉGÉTALISATION BASSIN DE RÉTENTION

EN ZONE AGRICOLE

Simple à mettre en œuvre et naturel, les plantes sont un moyen efficace dans la gestion des eaux de ruissellement des bassins de rétention.

Rôle de la végétalisation :

-  permet de conserver la capacité d'infiltration du sol grâce aux rhizomes et racines
-  favorise le ralentissement des écoulements, la rétention des molécules et le développement d'une faune qui contribue à la dépollution
-  favorise l'intégration paysagère du bassin de rétention



Implantation de végétaux

Une colonisation naturelle est souhaitée mais il est possible d'implanter des espèces locales non envahissantes. La végétation à implanter sera choisie en fonction des propriétés du bassin et notamment des variations d'humidité tout au long de l'année. Si par exemple, le bassin est toujours en eau, il faudra alors choisir des espèces aquatiques. Si le bassin est hors d'eau, il faudra veiller à ce que les plantes résistent à la sécheresse l'été.



Scirpus (Scirpus)

Quand réaliser la plantation ?

Il est préférable de le faire lorsque le bassin est déjà humide mais non rempli. Le printemps reste la période la plus favorable à l'implantation de végétation. La période hivernale est à éviter (risque de gel des jeunes plants).

Lors de l'implantation de végétation, il est conseillé d'éliminer les adventices afin de favoriser la bonne implantation des plants. Le désherbage chimique est à proscrire. 2 à 3 ans seront nécessaires pour avoir une bonne couverture végétale.

Comment ?

Il est recommandé de planter 3 à 4 plants par mètre carré. Les plants doivent être suffisamment ancrés de façon à ce qu'ils ne soient pas emportés lorsque le niveau d'eau du bassin augmentera. Les différentes espèces sont à planter par secteur afin d'éviter une concurrence entre elles.

Quelles espèces choisir ?

Les plantes doivent être adaptées à l'écosystème déjà présent. Il est donc conseillé d'implanter des espèces locales résistantes à l'immersion.



Plantes adaptées aux zones immergées :

Les macrophytes comme les roseaux, les scirpes, les massettes, les nénuphars sont choisis pour leur résistance aux grandes variations de hauteur d'eau. Ces plantes, en période de senescence, apportent une source carbonée, favorable à la dénitrification. Elles résistent également à l'invasion de mauvaises herbes et ont tendance à dominer les autres espèces vis-à-vis des nutriments.



Massettes (*Typha latifolia*)



Glycérie (*Glyceria maxima*)



Scirpes (*Scirpus*)



Phalaris (*Phalaris arundinacea*)



Phragmites
(*Phragmites australis*)



Jonc (*Juncus conlomeratus*)

Source : Guide d'accompagnement à la mise en œuvre, Projet ArtWET

NB : les Phragmites (plus communément « Roseau ») ou les Typha (« Massettes ») sont, entre autres, des espèces qui tolèrent des sécheresses passagères et peuvent être adaptées à des bassins qui ne sont pas en eau toute l'année.



Plantes adaptées aux zones semi-immergées et berges :

Il s'agit d'espèces dont les tiges sont plus petites, permettant la réduction de l'érosion des pentes, la réduction des mauvaises herbes et la création d'une biodiversité.



Agrostis stolonifera



Festuca arundinacea



Juncus inflexus



Ranunculus flammula



Eleocharis palustris



Alopecurus geniculatus

Source : Guide technique à l'implantation des zones tampons humides artificielles (ZTHA) pour réduire les transferts de nitrates et de pesticides dans les eaux de drainage, Julien TOURNEBIZE



Entretien

Il est conseillé de faucher les berges 1 fois par an. A l'intérieur du bassin, la végétation peut être laissée en veillant à ce qu'elle ne réduise pas le volume de stockage par l'abondance de débris végétaux.

Pour les aspects réglementaires et l'entretien des bassins de rétention, se référer à la «fiche technique entretien des bassins de rétention».